

Processus de sélection 2022

Unité provinciale d'entraînement 11-12 ans

Version du 26 avril 2022

Introduction

L'Unité provinciale d'entraînement est un programme mis sur pieds par Natation Artistique Québec afin de donner des occasions de développement et de perfectionnement aux athlètes de la province. Le programme 11-12 ans n'est pas subventionné par le Gouvernement du Québec et ne fait pas partie du programme des Équipes du Québec.

Les équipes 11-12 ans ont pour but de permettre aux athlètes de se développer dans toutes les facettes du sport, de consolider leurs apprentissages et de s'initier à l'entraînement de plus haut calibre. Les athlètes seront en contact avec des entraîneur-e-s de haut niveau, qui les accompagneront dans leur dépassement personnel et dans l'atteinte de leurs objectifs.

Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec pour l'année 2021-2022 ;
- Être né en 2010 ou 2011 ;
- Atteindre les critères d'identification Espoir (s'il y a lieu) ;
- Avoir complété l'ensemble des étapes du processus de sélection.

Information générale

Le processus de sélection se fait en 2 phases :

- Championnat provincial 12 ans et moins 2022 ;
- Camp de développement et d'évaluation 2022.

Autorité pour la sélection

La direction générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou-te-s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- L'entraîneure provinciale de Natation Artistique Québec ;
- Les entraîneur-e-s responsables du groupe 11-12 ans ;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de l'entraîneure provinciale.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

Processus de sélection

Phase 1 – Championnat provincial 12 ans et moins 2022

1.1 Participation

- L'athlète devra participer aux épreuves suivantes :
 - Figures imposées ;
 - Au moins 1 épreuve de routine.

1.2 Habiletés techniques

- C'est sur la base des résultats en figures imposées que les athlètes recevront leur invitation pour le camp de développement et d'évaluation.

Phase 2 – Camp de développement et d'évaluation

Selon les résultats à la phase 1.2, un groupe d'athlètes sera invité par la fédération pour la phase 2 du processus par courriel, dans la semaine suivant le Championnat Provincial 12 ans et moins.

Les athlètes ainsi sélectionné-e-s auront jusqu'à la date spécifiée dans le courriel pour confirmer leur participation à la phase 2.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Aucun frais de participation n'est exigé afin de prendre part au camp de développement et d'évaluation. Toutefois, les frais de nourriture, de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant-e-s.

Contenu du camp de développement et d'évaluation :

- Habiletés de routine
- Habiletés techniques
- Capacités athlétiques

Dans un objectif de développement et de progression, un bulletin d'athlète sera transmis à chaque athlète dans la semaine suivant le camp de développement et d'évaluation.



Sélection des 20 athlètes qui composeront le groupe 11-12 ans de l'Unité provinciale d'entraînement.

- Selon les résultats de l'épreuve de figures imposées 11-12 ans du Championnat provincial 12 ans et moins (30%) ;
- Selon les critères qui seront observés lors du camp de développement et d'évaluation (70%) :
 - Implication
 - Habilités de routine
 - Apprentissage
 - Exécution
 - Présentation
 - Habilités techniques
 - Exécution
 - Maîtrise du contrôle et du design des habiletés
 - Capacités athlétiques
 - Flexibilité
 - Technique de natation

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur·e·s via la page attitrée du site internet, préalablement à la tenue du camp.

De plus, l'athlète s'engage à :

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Laissez-passer

Si un·e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des deux phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une urgence familiale, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet·te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un·e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié·es pour la phase visée.

Mesures particulières et circonstances extraordinaires :

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'Unité provinciale d'entraînement pourrait être accordé à un·e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter à la première phase pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur·e responsable de l'athlète devra compléter le [formulaire disponible à cet effet](#). Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à l'entraîneur provincial.



Camp d'entraînement

L'objectif du camp d'entraînement de l'UPE pour 2022 est une expérience de développement et de progression de l'athlète.

Camp de développement et d'évaluation

- Dates : 11-12 juin 2022
- Lieu : Drummondville
 - Piscine extérieure Woodyatt
 - Aqua Complexe

Camp d'entraînement

- Dates : 21-22 juillet, 25-26-27 juillet, 30-31 juillet, 1^{er} août, 4-5 août
- Séances virtuelles planifiées dans la semaine 18 juillet 2022
- Lieu : Parc Jean-Drapeau, Montréal

L'horaire et le nombre d'heures d'entraînement pour le camp seront déterminés ultérieurement en fonction des besoins spécifiques des athlètes sélectionné-e-s, de la disponibilité des spécialistes qui seront embauchés ainsi que des mesures sanitaires en vigueur à ce moment. De plus amples informations au sujet de la logistique du camp d'entraînement seront disponibles à l'approche de l'été.

Présentation (spectacle)

- 6 août 2022 AM (à confirmer)
- Lieu : Parc Jean-Drapeau

Un spectacle et présentation aux familles sera organisé afin de clore l'expérience des athlètes de l'UPE.

Hébergement et particularités liées au camp d'entraînement

Dû aux conditions particulières liées à la COVID-19, les athlètes prenant part au programme de l'Unité provinciale d'entraînement 2022 devront :

- Se plier aux mesures sanitaires en vigueur ;
- Signaler toute altération de l'état de santé pendant la période ciblée ;
- Faire preuve de flexibilité en ce qui a trait aux activités régulières et habituelles du programme ;
- Prendre part aux activités virtuelles (s'il y a lieu) ;
- Prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires.

Il est de la responsabilité de chaque famille d'assurer la gestion des athlètes (nourriture, déplacements, etc.).

Les athlètes ne seront pas tenu-e-s de loger à l'hôtel pour la durée du camp d'entraînement. Il sera toutefois possible de le faire, dans le respect des mesures sanitaires approuvées par la santé publique, pour les personnes résidant à plus de 40 km du lieu d'entraînement.

Natation Artistique Québec s'engage à déboursier (pour les athlètes nécessitant de l'hébergement) :

- Les frais reliés à l'hébergement (une chambre payée pour chaque athlète et son accompagnateur) ;
- Un montant forfaitaire de 150\$ par semaine pour l'aide à l'alimentation.

Natation Artistique Québec n'est pas responsable de l'encadrement des athlètes hors des heures prévues d'entraînement, de compétitions ou d'activités planifiées.



Coûts

Les frais à déboursier s'élèvent à 750\$ pour l'entièreté du camp et des activités.

Ceci inclus :

- Hébergement en hôtel (si applicable) ;
- Montant forfaitaire pour l'alimentation (si applicable) ;
- Location de bassins d'entraînement et de salles ;
- Équipement spécialisé (s'il y a lieu) ;
- Vêtements et matériel de l'Unité provinciale d'entraînement ;
- Spécialistes ;
- Entraîneur·e·s.

Les frais supplémentaires pouvant être engendrés sont :

- Transport quotidien ;
- Alimentation (au quotidien) ;
- Accessoires et matériel d'entraînement et de performance
 - Gélatine, bobépins, tapis de yoga, etc.
- Activités sociales.

Un dépôt de 50% sera exigé à la signature du contrat d'engagement afin de confirmer la participation et l'engagement formel de l'athlète envers l'Unité provinciale d'entraînement. La balance du montant total devra être réglé avant le début du camp d'entraînement (20 juillet 2022).

Informations supplémentaires

Pour le camp d'entraînement et la compétition, l'athlète doit fournir :

- Maillot d'entraînement ;
- Serviettes ;
- Sandales de piscine ;
- Souliers de course ;
- Vêtements d'entraînement (sport) ;
- Gourde d'eau ;
- Bloc de yoga ;
- Tapis de yoga ;
- Corde à sauter ;
- Maillot noir ;
- Casque de bain noir ;
- Lunettes et pince-nez ;
- Crème solaire ;
- Casquette ou chapeau ;
- Chandail chaud ou parka ;
- Imperméable ;
- Tout autre matériel de performance qui sera annoncé par l'équipe d'entraîneur·e·s ;
- Tout autre matériel ou équipement nécessaire au bien-être de l'athlète pour la durée des activités.

